

Règles de vie collective des TAP

Pour le bon déroulement des TAP et pour le bien-être de tous, des règles de vie collective sont à respecter durant l'ensemble des temps d'activités périscolaires.

Pour votre sécurité :

- Je ne sors pas des limites du lieu de l'activité.
- Lors d'une activité en dehors de l'école, je respecte les consignes de sécurité données par l'animateur ou l'intervenant :
 - o en rang deux par deux le long du trajet,
 - o se tenir la main,
 - o ne pas courir
 - o ne pas bousculer
- Pendant les activités je fais attention à moi et aux autres.

Respect des intervenants :

- Je participe à l'activité prévue dans la bonne humeur.
- Je parle aux intervenants en cas de problème,
- Je ne mens pas.
- J'écoute et je respecte les consignes données par les intervenants.

Respect des autres enfants :

- Je respecte les autres enfants lors des temps d'activité : je ne tape pas,
- J'écoute les autres je ne coupe pas la parole, tout le monde a le droit de s'exprimer.

Respect du matériel et des lieux :

- Je respecte les locaux dans lesquels on est accueilli pour l'activité.
- Je respecte le matériel commun fourni lors de ces temps d'activité : ranger après utilisation, en prendre soin, ne pas casser le matériel, ne pas gaspiller.
- Un temps de rangement est prévu à la fin de chaque activité : tous les enfants doivent y participer
- Je respecte l'environnement : je jette les déchets dans les poubelles, je ne jette rien dans la nature